

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 3 MAI 2007**

Membres présents :

M. **TOURNABIEN** Marc, maire.

Mme **LESIEUR** Evelyne, Adjointe.

MM. **AMEVET** Daniel, **BOCHET** Marcel, **RAVIER** Marc, **THIAFFEY** Jean-François, Adjoints.

Mmes **BUFFAZ** Bernadette, **CHOMAZ** Josiane, **GROS** Danielle (est arrivée au cours du point 2)
MACALUSO Claude.

MM. **DALLA COSTA** René, **GROS** Joël, **VARESANO** José, **VIARD** Marcel.

Absents excusés :

Mme **FAVIER** Stéphanie. MM **BUTTARD** Eric, **CANTIN** Philippe, **MEULLE** Bruno.

Secrétaire de séance :

M. **AMEVET** Daniel.

1 Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 04 avril 2007

Aucune remarque n'est émise, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte rendu.

2 Bilan de concertation et arrêt du projet PLU

Monsieur le maire présente le travail en chantier depuis plusieurs années. Actuellement la commune est dotée d'un PLU à structure POS. La révision va transformer ce document en PLU. Ce futur document plus complet va définir la politique d'aménagement et d'urbanisme de la commune. Sa mise en place nécessite une réflexion globale qui prend en compte l'ensemble des principes dans le code de l'urbanisme.

Le PLU doit être élaboré avec la notion de développement durable, prendre en compte et intégrer les grands projets tel que la liaison ferroviaire Lyon-Turin et faire une projection sur la prochaine décennie.

La commune a élaboré ce projet qui a été présenté et a fait l'objet d'une concertation avec la population lors de 4 réunions publiques.

Le dossier projet a été mis à disposition du public en mairie, avec un cahier pour recueillir les propositions et observations de la population.

Suite à cette présentation et à cette concertation une synthèse a été réalisée pour prendre en compte les diverses observations recueillies lors des débats des réunions publiques, dans les courriers et les demandes inscrites sur le cahier mis à disposition pendant la période de concertation.

Pour l'approbation du bilan et l'arrêt du projet PLU le conseil vote à la majorité pour:

13 voix pour, 1 abstention.

3 Levée réserves pour merlons de Villardclément et Ruaz

Monsieur le maire rappelle que l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique engagée par le sous-préfet en vue d'assurer la protection des habitants contre les chutes de rochers concerne :

- la construction d'un merlon de protection à la Ruaz,

- la régularisation du merlon de protection à Villardclément.

Cette enquête s'est déroulée en mairie du 04-09-2006 au 25-09-2006 parallèlement à une enquête parcellaire conjointe pour le merlon de la « la Ruaz ».

Monsieur le maire donne lecture du rapport du commissaire enquêteur qui émet :

- **un avis favorable sur la déclaration d'utilité publique avec réserves :**
 - la piste d'accès au merlon de Villardclément est à exclure du périmètre de la DUP et fera l'objet d'une servitude de passage au profit de la commune,
 - les cheminements piétons seront rétablis,
 - les pistes d'accès en pied aval du merlon ou en amont pourront rester dans le patrimoine privé avec servitude de passage au profit de la commune,
 - la limite sud-est du merlon de la Ruaz sera étudiée pour envisager la possibilité de ne pas impacter une parcelle privée aménagée.

- **un avis défavorable sur l'enquête parcellaire compte-tenu :**
 - des réserves émises sur le dossier DUP vis-à-vis du périmètre de l'enquête,
 - de l'absence d'information sur les négociations amiables,
 - des réserves émises sur l'emprise sud-est du merlon de la Ruaz,
 - du dimensionnement de la piste d'accès au chantier du merlon de la Ruaz.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal des démarches entreprises en vue d'analyser les solutions possibles aux plans techniques, réglementaires et juridiques pour permettre la réalisation de cette opération. Il présente l'étude d'implantation complémentaire réalisée par le RTM ainsi que son étude comparative des solutions merlon et filets.

L'analyse du RTM dans son rapport du 1^{er} mars 2007 au même titre que celle du BRGM et celle du bureau GIPEA confirme pour plusieurs raisons le choix technique de la solution du type merlon.

Compte-tenu des conclusions du rapport du RTM levant l'ensemble des réserves du commissaire enquêteur pour le hameau de la Ruaz, monsieur le maire propose de solliciter auprès de madame le sous-préfet la déclaration d'utilité publique de l'ensemble de cette opération.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les modalités à mettre en œuvre pour la poursuite de la réalisation de cette opération et de l'autoriser à solliciter de madame le sous-préfet l'arrêté déclarant d'utilité publique le projet de régularisation du merlon de protection à Villardclément et la construction d'un merlon de protection à la Ruaz selon le périmètre réduit.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

4 OPAC : garantie d'emprunt (modificatif)

Suite à une erreur matérielle dans le corps de la délibération 07-006 du 27 février 2007 le conseil doit délibérer à nouveau. Monsieur le maire rappelle que le montant du prêt destiné à la construction des logements est de 1 300 000€, le montant garantie par la commune est de 650 000€ sur 40 ans et que le montant du prêt destiné à l'achat du foncier est de 300 000€, le montant garantie par la commune est de 150 000€ sur 50 ans soit un total de 800 000€ à garantir par la commune.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité.

5 Création postes pour jeunes d'été

Monsieur le maire comme chaque été propose d'employer des jeunes de moins de 18 ans pour une période de deux semaines. Ces jeunes seront encadrés par les employés communaux et des bénévoles volontaires dans le cadre de travaux communaux.

Pour ce faire plusieurs postes doivent être créés : 17 jeunes ont fait leurs demandes, ils étaient 27 en 2006. Pour la création de ces 17 postes en tant qu'adjoint administratif et technique à l'IB 281 IM 281 échelle 3 échelon 1, le conseil accepte à l'unanimité.

6 Exploitation forestière : contrat d'approvisionnement

Afin de commercialiser au mieux certaines coupes de bois, la commune s'associe à la mise en marché groupé de bois résineux façonnés proposés aux acheteurs sous forme de contrats d'approvisionnements annuels ou pluriannuels,

La commune de Saint-Julien-Montdenis s'engage à participer pour un volume de 1770m³ sur une durée de 1 an à l'alimentation de ces contrats.

La commune confie à l'ONF la maîtrise d'œuvre. La réalisation de la coupe se fait en régie d'exploitation. Les membres du conseil approuvent à l'unanimité ces contrats.

7 Demande de subventions exploitation forestière

Pour l'exploitation des bois des parcelles 10, 22 et 23 de la forêt communale de Saint-Julien-Montdenis la commune sollicite :

- l'aide du conseil général pour une aide à l'exploitation en régie des bois destinés à contrat d'approvisionnement, soit 2€ par m³, et d'autre part une aide à l'exploitation et la vidange des bois par câble long soit 7,5€ par ml de câble. Le volume de bois est estimé à 1770m³ une partie du volume 1270m³ serait vidangé à l'aide de 2 lignes de câble en éventail d'une longueur de 2050ml.

Monsieur le maire présente le projet chiffré:

dépenses: 131 841,00€

recettes: 154 608,75€

résultat: 22 767,75€

Le conseil approuve ces demandes de subventions à l'unanimité.

8 Subvention voyage scolaire à l'étranger

Une élève du collège privé Saint-Joseph demeurant dans la commune doit participer à un voyage scolaire en Italie. Le conseil après un vote à l'unanimité lui alloue une subvention de 45€. Cette somme sera versée à l'institution privée Saint-Joseph.

9 Modification statut CCCM

La question est retirée de l'ordre du jour.

10 Echange parcelles commune/G. BOIS

La commune accepte à l'unanimité l'échange d'une parcelle de terrain cadastrée section I n°2426 dont elle est propriétaire avec les parcelles section I n°2421 et 2422 appartenant à monsieur et madame BOIS George pour un montant de 56€ sans soulte, les frais d'acte sont partagés entre les deux parties.

11 Vente parcelle Savador

Monsieur Salvador et Melle Jobert souhaitent acquérir une parcelle de terrain au pied de son terrain afin de la mettre en alignement avec les propriétés voisines.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de vendre cette parcelle au prix de 7€62 le m², les frais d'actes et de bornage seront à la charge des acquéreurs.

12 Vente parcelle SIRTOMM

Le SIRTOMM a acheté le garage Rollet, ex-garage Duverney pour y installer ses bureaux, l'atelier mécanique et le garage des 15 camions de ramassage d'ordures ménagères ce qui permettra le transfert d'une quarantaine d'emplois sur la commune. La commune est toujours propriétaire de 2 parcelles de terrain qui se trouvent dans l'enclave du garage. Le SIRTOMM désire régulariser cette situation. Il demande à la commune de lui vendre ces 2 parcelles au prix de 7€62 le m², les frais de notaire étant à la charge du SIRTOMM. Pour la vente des 2 parcelles le conseil approuve à l'unanimité.

Lors d'une réunion avec les représentants du SIRTOMM et les élus de la commune, le projet des travaux de rénovation, du garage, de mise aux normes pour la sécurité, les nuisances sonores et la pollution a été présenté.

Des mesures ont été faite et les représentants du SIRTOMM se sont engagés à revoir les dispositifs mises en place si ceux-ci n'étaient pas suffisamment efficaces. Monsieur VARESANO José fait savoir son inquiétude au niveau des nuisances sonores. Il demande que l'on soit vigilant sur le fonctionnement futur des ateliers et met en doute les arguments présentés par le SIRTOMM. Monsieur le maire propose de présenter le projet aux riverains.

13 Projet implantation sur ZAC Pré de Pâques

La société Jugand 4X4, qui propose la vente et la location de véhicules tout terrain et d'utilitaires désire s'implanter sur la ZAC du Pré de Pâques.

Le conseil est favorable à l'unanimité à ce projet.

14 Comptes-rendus des réunions et commissions

Monsieur Marc RAVIER présente le compte rendu de la commission des travaux du 21 octobre 2006 et 21 avril 2007 :

1) 21 octobre 2006 :

- un miroir a été mis en place au carrefour Argerel,
- suite à la visite de la cantine, la commission fait remarquer la qualité de la conception et des équipements,
- la fontaine du Claret est en cours de finition,
- enrobé rue de la maladière : le bi couche exécutée par l'entreprise Sacer en septembre n'étant pas acceptable il a été repris par l'entreprise,
- au lotissement Saint-Antoine les constructions se terminent,
- la rampe pour handicapés est en cours de réalisation, la pose d'un garde corps en inox sera effectuée en mai,
- un passage protégé rue de la Puble sera tracé lors de la prochainement,
- la barrière de la Petite via située à 100m à l'amont de l'intersection entre la Petite via et la rue de la Ruaz d'en haut a été modifiée pour faciliter le passage,
- à noter la présence de m. Christian ALPE, nouveau membre de la commission,

2) 21 avril 2007 :

- stationnement rue de la Chaudanière : la commission propose d'acheter le terrain à l'aval rue de la Chaudanière et rue de la Chapelle pour faire un parking. Une possibilité de stationnement peut être réalisée en élargissant les accotements entre la rue de la Bergère et la rue de la Chapelle,
 - projet de chauffage avec des énergies renouvelables, chaufferie commune bois fioul pour l'ensemble des bâtiments: groupe scolaire, maternelle et maison des jeunes
- Marc RAVIER a présenté le projet: la chaufferie serait installée dans la chaufferie actuelle du groupe scolaire, le silo dans les caves jouxtant cette chaufferie. Pour ce projet une étude de faisabilité doit être réalisée pour obtenir les subventions (à hauteur de 60%).

5 Bureaux d'études ont été consultés, 3 ont répondu. Pour cette consultation, les bureaux d'études répondaient suivant le cahier des charges défini par l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)

liste des BE et des propositions:

1/ SETIC: 5600 EUROS

2/ ITF : 7100 EUROS

3/ EATI : 8900 EUROS

Le bureau d'étude SETIC a été retenu étant le moins disant.

15 Questions diverses

Madame Danielle GROS interroge monsieur le maire sur les conditions d'accès de la maison des jeunes par les mineurs résidant sur la commune. Monsieur le maire explique que dans la journée l'accès à la salle est libre et les jeunes peuvent utiliser les jeux mis à leur disposition sous la responsabilité d'un encadrant. Pour ce qui est des soirées, la salle peut-être louée 1 fois par trimestre. Madame GROS Danielle demande s'il est possible d'accorder aux mineurs l'accès à cette salle sans encadrant. Monsieur le maire lui répond que ce n'est pas possible, les soirées amènent beaucoup de nuisances aux riverains et ce malgré les consignes strictes données par la mairie. Monsieur le maire indique que les modalités d'accès à la maison des jeunes restent inchangées.

Monsieur Marcel BOCHET puis monsieur Marcel VIARD présentent le compte rendu de la réunion de l'ADMR qui s'est tenu à St-Martin-d'Arc. Il est à noter que l'activité de l'association est en augmentation de 20% et présente des comptes équilibrés.

Le prix de revient des intervenants est de 18€81 de l'heure. Une proposition de nouvelle convention entre les CCAS et l'association a été votée à cet effet et sera présentée au conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, lève la séance à 23h30.